

CONSEIL D' ADMINISTRATION DU 7 OCTOBRE 1997

Etaient présents:

parmi les enseignants du collège A

MM Defossez, Starzenski

parmi les enseignants du collège B

Mme Morgand, Melle Decreton,
MM Dubaele, Hanna

parmi les personnalités extérieures

M. Lefebvre

parmi les AITOSS

Mme Li Crapi

parmi les étudiants:

Melles Hector, Fromont, Marcoux
Melle Lecrocq
Melle Mespouilles

Membre invité

Mme Vanwollegem

Avaient donné pouvoir:

M. Desmulliers à M. Defossez
M Wautier à M Lefebvre
M Brahim à Melle Lecrocq

Excusés:

M. Angué
M. Bouchart
M. Borloo
M. Dehant
M. Frimat
M. Petit
M. Vanhelder

Monsieur Defossez, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance par le premier point de l'ordre du jour qui concerne l'approbation du compte rendu du dernier conseil.

M. Starzenski souhaite intervenir sur la répartition des indemnités pour charges administratives

versées aux enseignants en juillet 97. M. Defossez précise que cette répartition sera revue courant 1998.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Modification dans l'attribution des mentions:

M. Defossez propose aux membres du conseil de porter les mentions à 12, 14 et 16 quelle que soit la filière, quel que soit le diplôme à condition que tous les éléments nécessaires à la validation du diplôme aient été passés et obtenus dans une seule année sauf régime spécial.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Frais pédagogiques:

M. Defossez propose au conseil de prévoir le montant des frais pédagogiques pour les étudiants de l'IUP et de les fixer à 230f à l'instar de ceux existants dans les autres formations de la FDEG. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Avant d'aborder le point principal de l'ordre du jour constitué par la réforme des DEUG, Monsieur Defossez souhaite exposer au conseil deux questions diverses:

1) une proposition de M. Desmuliers relative à la question de la mention dite éco gestion.

M. Desmuliers dans un courrier adressé à M. Defossez demande s'il est envisageable de créer deux filières indépendantes, l'une en économie, l'autre en gestion avec deux licences et deux maîtrises différentes. Cette proposition fait l'objet d'un débat assez vif entre les membres du conseil.

M Hanna fait remarquer que le tronc commun permet aux étudiants de pouvoir s'inscrire ailleurs et n'est pas un handicap pour les économistes.

M. Starzenski estime que les gestionnaires ne peuvent gérer une licence ni une maîtrise de sciences économiques.

M. Defossez répond que le problème est de savoir s'il peut exister une filière de sciences économique mention EGE pilotée par l'IAE.

M. Starzenski répond qu'actuellement le Deug qui porte la mention EGE est géré par les économistes et se demande pourquoi cela devrait être différent quand il s'agit de la licence ou de la maîtrise EGE.

M. Defossez précise qu'au niveau central, l'on n'acceptera jamais que deux licences de sciences économiques soient délivrées par deux composantes différentes. Il ajoute que vis à vis de l'extérieur le diplôme, quel qu'il soit, sera toujours délivré par l'université et non par telle ou telle composante.

M Defossez ne souhaite pas que le conseil se prononce sur cette question et déclare qu'il faut attendre de voir les projets des maquettes en novembre.

M Hanna intervient et souhaite au contraire que le conseil se prononce simplement sur le fait de savoir si, quelle que soit la mention, la licence ou la maîtrise doivent rester au sein de la faculté et ne pas être gérées par l'IAE, étant donné qu'il s'agit de diplômes de nature générale et non professionnalisée.

M. Defossez met aux voix:

2 ne prennent pas part au vote

2 abstentions

12 voix pour l'adoption de cette motion.

2) utilisation de la salle 312

M. Defossez aborde à présent la question de l'occupation de la salle 312

Après un rapide historique qui rappelle aux membres du conseil que cette salle resta vide et non cablée pendant une année, M. Defossez déclare que le Président est venu récemment sur les lieux et a constaté:

- que l'occupation et l'affectation de la salle aux NTCI était évidente
- que l'utilisation partielle de la salle par le centre de documentation de l'IPAG était judicieuse,
- que la cohabitation était impossible

Une solution doit être dégagée rapidement afin de mettre un terme aux difficultés relationnelles entre les différents occupants. Cette solution passe évidemment par l'affectation d'une autre salle à l'une ou l'autre des occupations précédemment évoquées.

Après un rapide inventaire des salles du 3ème, la salle 301 apparaît comme la seule possibilité convenable et M. Defossez informe le conseil que le

Président assurerait le financement du câblage et de la pose d'une cloison de séparation.

M. Defossez propose aux membres du conseil de visiter les locaux.

Après la visite M. Defossez donne lecture d'un courrier adressé par M. Desmulliers qui estime que la salle 301, salle informatique, ne peut être désaffectée et propose les solutions suivantes:

- 1) soit désaffecter une salle banale de cours au second et la donner à l'IPAG en échange de la 312
- 2) soit attribuer à l'IPAG une salle de corpo pour son centre de documentation

La seconde solution envisagée par M Desmulliers est écartée d'office car le besoin en salles de cours est tel que l'on ne peut se priver d'une salle la solution n°2 ne peut être retenue car la salle de corpo est mal située La solution de la 301 envisagée au départ paraît la plus satisfaisante.

M. Defossez met aux voix cette proposition:

2 abstentions

2 ne prennent pas part au vote

12 pour

Règlement d'examen

Ecrits du 1er semestre deug droit 1ère année

Les représentants étudiants estiment que le nombre d'écrits est trop important et que cela risque d'être difficile en 1ère année, les épreuves orales permettant davantage à l'étudiant de se rattrapper.

L'oral est conservé pour les épreuves de relations internationales, science politique et histoire.

M. Defossez met aux voix:

12 pour

2 abstentions

Au deuxième semestre du Deug Droit dans l'unité 6 un écrit de 2h est prévu en comptabilité avec un coefficient 1, le reste à l'oral et un contrôle continu en langues

L'épreuve d'examen terminal pour l'introduction historique au droit pourrait avoir lieu en décembre (U1 en droit, U2 en économie)

Oraux anticipés

Le conseil décide que les épreuves des oraux anticipés ne peuvent pas s'étaler sur plus de deux semaines.

Deuxième année du Deug Droit:

Pas de difficulté particulière: chaque cours donne lieu à une épreuve terminale et chaque TD à un contrôle continu.

M. Defossez met aux voix le tableau général du Deug Droit:

unanimité moins une abstention

Economie Gestion

1ère année 1er semestre deug I

unité 1: il faut ajouter sur le tableau du contrôle des connaissances écrit +contrôle continu chaque fois qu'un cours est assorti de TD.

unité 3: il faut prévoir en septembre une épreuve écrite de 1h en conférence de méthode.

2ème semestre deug 1:

unité 4: épreuve de 2h en statistiques avec calculatrice autorisée

unité 5: contrôle continu et article 28(rattrapage septembre)

unité 6: contrôle continu sauf histoire économique à l'oral

Deug II

unité 2: écrit de 3h en économie d'entreprise

unité 3: probabilités: écrit de 2h

unité 7: contrôle continu en informatique; en septembre écrit de 2h
statistiques: CC et écrit

le règlement est adopté à l'unanimité.

Modification de la maquette du DESS CAF

une augmentation du volume horaire (420h au lieu de 400h) est proposée par l'introduction d'un module de contrôle de gestion.

M Defossez rappelle que le Ministère ne finance les Dess qu'à hauteur de 270h cours.

L'adoption de cette modification est subordonnée à des économies d'heures pour revenir à la maquette d'origine soit 400h.

DBM

une DBM d'un montant de 3 348f représentant un financement du Ministère pour les DEA est présentée au conseil.

Cette DBM est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Un membre du conseil attire l'attention sur le fait qu'il n'y ait pas d'emplacement réservé aux cycles sur le parking.

Une intervention sera faite auprès de M. Delhaise.

M. Defossez à la demande d'un autre membre du conseil propose qu'une motion soit votée concernant l'absence de sécurité suffisante pour les piétons aux abords de la FDEG

La motion suivante est votée à l'unanimité et sera adressée à la mairie:

Le Conseil de la FDEG,

considérant l'importance de la circulation sur le boulevard Harpignies, considérant l'importance des déplacements des étudiants entre les bâtiments des cours situés sur la zone des tertiales, la BU, et le restaurant universitaire, considérant les risques d'accident générés par cette situation, **demande l'installation d'une passerelle (ou de tout autre moyen) permettant de traverser en site propre par les piétons du boulevard Harpignies, située au niveau de l'entrée du bâtiment universitaire.**

La séance est levée à 17h